

Extrait du registre des délibérations Commission « Finances »

Conseil municipal du 25 juin 2012 Séance du 18 juin 2012

Budget principal et annexe : affectation du résultat de l'exercice 2011

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme PORAS Mme CAPON Pouvoir à : Mme BOUKHELIF Pouvoir à : Mme CARLIER Mme PAMART Pouvoir à : M. SZPIRKO M. MACHU Pouvoir à : Mme FEVRIER Mme LEFFVRF Pouvoir à : M. BELMHAND Mme SOKOLONSKI Pouvoir à : Mme MAUPIN M. CHEURFA Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DINGIVAL Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose:

Le compte administratif dresse les résultats de l'exécution budgétaire 2011. Il y a lieu d'affecter le résultat de la section de fonctionnement afin de financer la section d'investissement au minima à hauteur du besoin de financement dégagé.

Lors du vote du budget primitif 2012, les résultats repris par anticipation, sur le budget principal et sur le budget annexe « La justice » sont conformes aux résultats constatés au compte administratif 2011.

Il y a lieu, désormais, d'affecter ces résultats définitivement.



maintenant!

36





1 - Budget Principal

Le résultat 2011 de la section de fonctionnement à affecter s'élève à : 4 866 107,94 €

Les crédits portés au budget primitif 2012, prévoient une affectation de ce résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 3 556 107.94 €
- Excédent reporté (R002) : 1 310 000 €

2 - Budget « La Justice »

Le résultat 2011 de la section de fonctionnement à affecter s'élève à : 297 483,31 €

Les crédits portés au budget primitif 2012, prévoient une affectation de ce résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068): 293 268,64 €
- Excédent reporté (R002) : 4 214.67 €

Il est proposé une affectation des résultats, conformément aux prévisions budgétaires.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2121-31, L1612-12, Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances », en date du 18 juin 2012. Entendu le rapport de présentation.

Vote ordinaire:

Votants: 36

Pour: 29

Contre: 0

Abstention: 7

Décide à l'unanimité :

Article unique : d'affecter définitivement les résultats de l'exercice 2011, pour le budget principal et pour le budget annexe « La justice », selon la proposition figurant au rapport de présentation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 26 06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29 06, 12

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil

Conseiller général de l'Øise

Certifié exécutoire le présent document

Creil, le 29. Co.: 12. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Serve

Philippe Raluy

2/2



